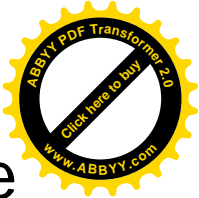
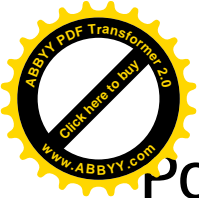


SNES DIJON N° 58
BULLETIN TRIMESTRIEL DU S3 DIJON - MAI 2007

Section académique de Dijon

Postes adaptés de courte et de longue durée.....	2
TZR : nouvelle aide académique	2
Rentrée 2007 : vite, un collectif budgétaire !	3
Comité Technique Paritaire Académique	3
Frais d'hébergement et de restauration	3
Hors classe des Agrégés (CAPA du 12/04)	4
Hors classe des Certifiés (CAPA du 10/04)	5
Formation des maîtres : la réforme des IUFM	5
Adhésion de la F.S.U. à la C.S.I. :	
- Tribune libre : expression du S3 Dijon	6
- Tribune libre : expression de <i>PRSI</i>	7
Élections au SNES : renouvellement des instances :	
- Modalités de vote	8
- Bulletins de vote	9
- Liste ouverte à l'initiative d' <i>Unité & Action</i>	10-11
- Liste ouverte à l'initiative de l' <i>École Émancipée</i>	12-13
- Liste <i>Pour la Reconquête d'un Syndicalisme</i> <i>Indépendant</i>	14-15
Une année de luttes à l'initiative du SNES-FSU	16

Ce numéro comporte, en pages centrales, deux encarts départementaux consacrés aux élections internes aux S2.



Postes adaptés de courte et de longue durée

Les moyens du rectorat de Dijon s'avèrent insuffisants

L'institution ne peut répondre favorablement à toutes les demandes, et pourtant ! De nombreux collègues épuisés, démoralisés, voire malades, souhaitent continuer d'exercer une activité professionnelle qui leur permette de se sentir utiles, mettant encore au service de l'institution et des élèves leurs compétences et leurs connaissances, au lieu d'être relégués en congé de longue maladie.

Des collègues à trois ans de la retraite ne peuvent pas continuer d'exercer pour le CNED alors qu'ils se sentent très bien, sont remotivés et dynamiques. Pourtant, les moyens ne suivent pas, même si le rectorat de Dijon consacre l'équivalent de 46 postes à cet effet.

Les postes de réadaptation sont transformés en **postes adaptés de courte durée**, mais ne sont pas en nombre suffisant.

◆ Postes adaptés de longue durée

Les **postes de réemploi au CNED**, postes définitifs, ont été transformés en **postes adaptés de longue durée**, mais le ministère n'a pas donné aux rectorats les supports budgétaires correspondants : Dijon n'a rien eu, tandis que d'autres académies ont obtenu de 1 à 6 postes dans le cadre de l'enveloppe des 39 postes correspondant aux départs à la retraite de nos collègues nommés au CNED à titre définitif.

Le rectorat de Dijon n'a qu'à prendre sur ses moyens propres, puisque le ministère dit avoir effectué un « *rééquilibrage des postes en faveur des académies qui avaient jusqu'à présent le moins bénéficié d'affectations en réemploi au CNED* ».

D'où l'on déduit que notre académie a été très bien lotie par le

passé... Nos collègues apprécieront...

Il est scandaleux qu'aucun dispositif ne puisse répondre aux attentes de tous ces enseignants.

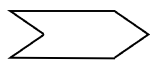
◆ Aménagements et allègements

Un seul point positif : des **mesures de prévention** auront désormais une base légale incontestable; il s'agit des aménagement de postes et des allègements de service...

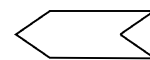
Encore faudra-t-il que les moyens financiers soient mis en œuvre. Pour le moment à Dijon, ces moyens sont pris sur les 46 postes mentionnés plus haut.

Que de chemin à parcourir encore... ■

Dominique MAURAGE
emploi@dijon.snes.edu



TZR : une nouvelle aide académique



Comme nous l'avons évoqué lors de notre stage syndical académique *spécial TZR* en février, des aides du rectorat peuvent être allouées aux Titulaires sur Zone de Remplacement. L'Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA) leur propose, sous certaines conditions, une aide pour leurs frais de déplacements, appelée **aide aux frais de déplacements engagés pour des raisons professionnelles**.

Le dossier est à retirer au rectorat de Dijon, qui peut vous l'envoyer sur simple demande à la DASEF 3 – 51 rue Monge – 21033 Dijon. Il est à retourner rempli **avant le 31 mai 2007** (ce dossier est léger, et les pièces justificatives à fournir sont heureusement peu nombreuses).

L'aide aux TZR varie **entre 100 et 270 € par trimestre**, selon le quotient familial, l'échelon, etc. (cf. exemples dans le tableau, ci-dessous). Beaucoup d'entre nous peuvent y avoir droit : n'hésitez donc pas à la réclamer au rectorat ! ■

Sandra LESSAVRE-GONY

TZR au 5ème échelon marié(e) ou pacsé(e) avec une personne touchant moins de 1300 € par mois, travaillant à 65 km de son domicile	Revenus annuels pour les deux : < 31 200 €	Aide : 270 € par trimestre
TZR au 6ème échelon marié(e) ou pacsé(e) avec une personne étudiante, ou chômeuse, ou RMIste.. travaillant à plus de 100 km de son domicile	Revenus annuels pour les deux : < 25 000 €	Aide : 200 € par trimestre
TZR au 7ème échelon seul(e) avec un enfant travaillant à 85 km de son domicile	Revenus annuels : < 23 000 €	Aide : 270 € par trimestre
TZR au 8ème échelon Pacsé(e), travaillant à 150 km de son domicile	Revenus annuels : 30 000 €	Aide : 100 € par trimestre

Vite, un collectif budgétaire !

Les mobilisations se sont multipliées dans les établissements depuis janvier. Pétitions, boycott de CA, vote de motions, refus d'organiser des bacs ou brevets blancs, occupations, etc. ont eu lieu et se poursuivent.

Même si certains collègues ont mis un peu de temps à voir la traduction concrète des **264 suppressions de postes dans l'académie de Dijon**, lorsque les dotations horaires sont arrivées dans les établissements, les conséquences ont été mieux perceptibles : des effectifs chargés dans les classes, des postes supprimés.

Nous pourrions certainement constater à la rentrée 2007 une augmentation sensible, à la fois du nombre de compléments de service à donner (CSD) dans un autre établissement, et, pour les TZR, du nombre d'heures (*blocs de moyens provisoires*) à cheval sur plusieurs établissements.

Le nombre de collègues victimes d'une mesure de carte scolaire (MCS), c'est-à-dire d'une suppression définitive de leur poste, a, lui

aussi, augmenté : 34 l'an passé en lycée, contre **61 MCS** cette année !!!

Les suppressions de postes définitifs (361), les créations insuffisantes de postes (68), les blocages de postes et les mesures de carte scolaire vont avoir comme conséquences des affectations difficiles au mouvement intra-académique 2007.

Si la préparation de la rentrée est malheureusement engagée sur cette mauvaise voie, un collectif budgétaire et la suppression du décret De Robien sur les services pourraient tout de même améliorer les choses. Cela permettrait, par exemple, de redonner des heures dans les établissements et de rétablir les décharges, les heures de première chaire, etc. Cela permettrait d'augmenter les blocs de moyens provisoires (BMP), de diminuer le nombre de compléments de service.

Nous avons donc bien raison, avec les collègues, de poursuivre les actions dans les établissements. ■

Pascal MEUNIER

s3dij@snes.edu

Billet Comité Technique Paritaire Académique (23 mars) d'humeur

Pas d'annulation de suppressions de postes, quelques blocages en lieu et place de suppressions tout au plus... **Le rectorat a prévu de supprimer 293 postes : 118 en collège, 136 en lycée, et 39 en lycée professionnel.** Pour 68 créations, il y a **361 fermetures de postes...** alors, un blocage de plus ou de moins, ça ne change pas la donne !!

Il y a **redéploiement des postes de C.P.E.**, avec 7 créations et 7 suppressions accompagnées de 4 mesures de carte scolaire; des économies encore et toujours...

41 postes de TZR certifiés et agréés sont supprimés, et 10 de professeurs de lycée professionnel. Mais on sait bien que, s'il n'y a pas assez de postes définitifs, ces collè-

gues resteront TZR. **Les titulaires remplaçant-e-s en ont plus qu'assez de cette galère dont ils ne voient pas le bout...**

Des postes sont supprimés lorsque 18 heures peuvent être réparties sur les enseignant-e-s de l'établissement, à raison d'une heure minimum par collègue. Des moyens définitifs sont ainsi transformés en moyens provisoires, et l'administration cherche à nommer les TZR sur des postes fixes... Comprenez qui voudra...

En bref, il est plus que temps de donner les moyens réels à l'Éducation nationale de remplir ses missions en annulant toutes les suppressions programmées ! ■

Dominique MAURAGE

emploi@dijon.snes.edu

- Le rectorat est trop bon :

♦ **Frais d'hébergement et de restauration**

Vous vous déplacez par le train pour vous rendre à une convocation ? **Demandez le billet et l'avance de vos frais d'hébergement et de restauration !**

L'Éducation nationale est une administration qui fonctionne à l'envers. Elle compte (et ça marche !) sur notre « conscience professionnelle ».

Quand il faut se déplacer en **voiture**, on n'est remboursé que sur la base du tarif SNCF (même quand il n'y a pas de train !).

Quand il faut se rendre à **l'hôtel**, si on ne veut pas en être de sa poche, faut vraiment rechercher le moins cher.

Mais trop, c'est trop. **Le rectorat a enfin décidé d'accepter de nous fournir lui-même les billets SNCF.** Alors, ne nous en privons pas !

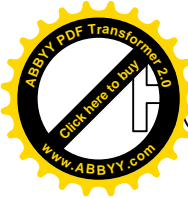
Mais **demandons davantage.** Écrivons au rectorat pour lui demander également l'avance de tous nos frais. Le S3 Dijon a, d'ores et déjà, écrit au Recteur en ce sens, au sujet des frais de déplacement qui seront occasionnés par l'organisation du bac 2007. ■

♦ **L'action sociale dans l'Éducation nationale**

Chaque collègue devrait avoir reçu dans son établissement un document regroupant toutes les aides (elles sont peu nombreuses et les crédits qui leur sont consacrés sont réduits) qui peuvent être perçues.

Vous pouvez aussi consulter directement le site : <http://webpublic.ac-dijon.fr/divers/dasef3/>

Des responsables du SNES siègent dans toutes les commissions départementales et académiques. N'hésitez pas à les contacter *via* votre S2 ou le S3 Dijon. ■



Dès réception des documents rectoraux, environ dix jours avant la CAPA, **nous nous apercevions qu'il manquait 10 points à plusieurs dizaines de collègues, suite à une mauvaise interprétation du texte par le rectorat.** Après intervention de notre part, la Division des Personnels Enseignants reconnaissait son erreur et éditait un nouveau listing.

> *Une trentaine d'heures de travail préparatoire par les élus SNES-FSU*

Nous avons alors passé plusieurs heures chacun à préparer les disciplines dont nous nous étions chargés, établir des statistiques et nous interroger ensemble, via Internet, sur les meilleures stratégies à adopter pour défendre le plus efficacement nos collègues.

Nous avons listé toute une série d'anomalies et soulevé des problèmes concernant certaines catégories de collègues. Vous trouverez le résultat de ce travail, ainsi que certains chiffres, dans le texte de notre déclaration (cf. le site du SNES académique, rubrique Agrégés), que les adhérents ont normalement reçue par courrier, avec la réponse personnalisée que nous leur avons adressée.

Il est 14 heures dans la salle des Actes du rectorat : les élus du SNES font leur déclaration. Dès le début de la Commission et pendant 4h30, ils vont, tour à tour, exprimer leur mécontentement, soulever le cas de nombreux collègues, mettre le rectorat et les IPR en face de leurs contradictions.

Finalement, le Recteur propose, pour l'examen en **Commission Administrative Paritaire Nationale** (CAPN), les

noms de **179 collègues**, sur 892 promouvables.

Parmi toutes les demandes du SNES (cf. notre déclaration), le Recteur a seulement accepté de porter à 10% des promouvables — comme le prévoit le texte du B.O. —, le nombre de proposés, alors qu'il en avait prévu quelques-uns de moins. Pour quelques collègues, l'avis du Recteur va donc être modifié : de *remarquable* à *exceptionnel*.

Le Rectorat s'est donc engagé à contacter des chefs d'établissement (CE) qui ont revu leur avis « à la baisse », afin de modifier les avis de deux collègues. Les autres avis exceptionnels seront attribués dans l'ordre du barème à des collègues qui ont obtenu deux avis très favorables (de l'IPR et du CE) et un avis remarquable du Recteur.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cela : c'est trop peu par rapport à nos demandes. Et le rectorat est resté sur ses positions, à la fois au sujet du sort des collègues *exceptionnels* qui ne sont cependant pas proposés car ils n'ont pas les points d'échelon nécessaires (passage à l'ancienneté), et au sujet de **l'harmonisation entre disciplines**.

> *Une difficile harmonisation entre les disciplines*

Ce dernier point est crucial : pendant 1h30, nous avons discuté et argumenté pour montrer ces disparités entre disciplines. Le Rectorat, comme les IPR — certains reconnaissent d'ailleurs implicitement ces différences — ne nous ont **pas apporté de réponses convaincantes**. Pourtant, les représentants du Recteur ont refusé d'envisager toute harmonisation entre disciplines avant de procéder à l'examen des cas individuels.

Nous allons continuer à **combattre ce texte injuste**. Par contre, dans les circonstances difficiles actuelles, nous obtenons une petite **satisfaction** : celle d'avoir gagné, grâce à notre **action** (grèves, manifestation nationale à Paris), notre **détermination** (qui a pu revêtir différentes formes sur le terrain), **50% de places en plus**, cette année, pour la hors classe des agrégés.

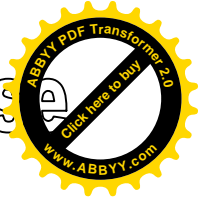
> *Une satisfaction : 50% de places en plus pour la hors classe des agrégés*

Alors, pourquoi ne pas faire remarquer, en salle des professeurs, à des collègues qui hésitent quelquefois à se lancer dans l'action, que **nous avons obtenu un résultat** ? Il est insignifiant par rapport aux économies que va réaliser l'État grâce à la suppression du décret de 1950. Nous en sommes conscients. **Aussi restons-nous en alerte et demandons-nous toujours l'abrogation du décret de Robien.**

Il est 18h 30. C'est le retour de deux collègues sur Nevers, d'un autre sur Mâcon. Les Dijonnais rédigeront demain le courrier-réponse personnalisé à l'adresse de chaque adhérent.

Comme d'habitude, plusieurs sentiments se mêlent : la déception de ne pas avoir obtenu davantage, le sentiment néanmoins d'avoir soulevé des points importants. En tout état de cause et malgré la fatigue, c'est l'envie de **continuer à agir pour la défense des collègues** qui prédomine. N'hésitez pas à nous contacter encore. ■

Les Commissaires paritaires académiques, élus des Agrégés,
Alain Charlois, Florence Cougnot, Robert Godard, Guillaume Lion, Daniel Doucet, Valérie Hurlot-Lavis, Françoise Lavau.



CAPA des professeurs certifiés

Mardi 10 avril s'est tenue une **Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA)** des certifiés, dont le rôle était de déterminer quels seraient les collègues proposés à la hors-classe, avec prise d'effet au 1er septembre 2007 (malheureusement, le salaire pourrait attendre quelques mois comme cette année !).

Les **interventions** des élus du SNES sont toutes allées dans le même sens :

- dénoncer l'arbitraire du barème,
- dénoncer les avis injustes et incohérents délivrés par les IPR et les chefs d'établissement,
- soulever le problème de la fréquence des inspections, qui ne permettent pas toujours un avancement satisfaisant,
- **faire corriger erreurs et oublis, détectés grâce à nos nombreuses heures de préparation,**

• Et essayer de faire en sorte que chaque collègue certifié puisse, en fin de carrière, accéder à la hors classe.

Pour autant, ce système demeure **source d'inégalités**. Les **IPR** n'ont pas modifié leurs avis, même lorsque ceux-ci étaient différents de ceux de l'an passé. Par contre, des avis oubliés ou tardifs de **chefs d'établissement** ont été pris en compte ; mais des avis différents de ceux de l'an passé n'ont pas été modifiés non plus.

Les avis des chefs d'établissement et des IPR possibles étaient : *défavorable, sans opposition, favorable, très favorable*.

Celui du recteur (en fonction des deux avis précédents) était : *insuffisant, honorable, très honorable, remarquable, exceptionnel*.

Le rang de classement des collègues ne leur est fourni qu'à titre

indicatif à ce jour, car le **contingent définitif des promotions à la hors-classe n'est toujours pas connu**. Pour information, il était de 143 l'an passé : conformément aux déclarations du ministre, il doit augmenter cette année. Le SNES intervient au niveau national afin que cette information soit, au plus vite, portée à la connaissance des recteurs et, surtout, des collègues.

Les élus du SNES se tiennent à votre disposition (**03 80 73 32 70** ou emploi@dijon.snes.edu) pour toute précision supplémentaire. ■

Les Commissaires paritaires académiques, élus des Certifiés, en séance le 10 avril

Dominique Maurage, Sophie Barré, Marie-Laure Blanchard, Sandra Lessavre-Gony, Isabelle Cheviet, Fabienne Borrás, Marylène d'Ambrá, Jean-Paul Gaétan, Estelle Bertrand, Patrick Degryse, Michel Compos.

Formation des maîtres : la réforme des IUFM

La loi Fillon a institué l'intégration prochaine de tous les IUFM à des universités de rattachement. Dans notre académie, trois niveaux de réflexion-action président au processus d'intégration de l'IUFM à l'Université de Bourgogne :

- Un **cénacle restreint** associant direction de l'Institut, présidence et chancellerie de l'Université.
- Trois **groupes de pilotage** strictement paritaires (5-5) :
 - > sur la **formation et la recherche**.
 - > sur la **gouvernance** de la future composante.
 - > sur l'**organisation administrative**.
- Une **commission permanente de suivi de l'intégration**, ouverte aux seuls membres élus du C.A. et du Conseil Scientifique et Pédagogique de l'IUFM.

Le décret Fillon fixe l'intégration au plus tard le 1er janvier 2008. Au-delà, la *composante intégrée* aura 3 mois pour voter ses statuts, avant validation par le CA de l'Université. Une course contre

la montre est engagée. L'universitarisation de l'IUFM repose surtout, avec force, les enjeux d'une nouvelle définition de la formation des maîtres, dans le contexte actuel de l'Europe.

Les demandes de la FSU :

- Obtenir la création d'un **mastère spécifique à visée professionnelle** (actuellement refusé par la DGES* sous le prétexte que l'IUFM ne dispose pas d'école doctorale propre), alors que la formation actuelle s'y prête déjà (préparation du mémoire, stage en responsabilité, durée d'études).
- Ne pas séparer les **degrés 1 et 2** en terme de mastérisation.
- Obtenir des **crédits ECTS*** pour les PLC1* en M1*. L'IUFM deviendrait, sinon, la seule composante de l'Université à assurer une formation non diplômante !
- Obtenir du MEN un **cadrage national** de l'intégration, sous tous ses aspects (devenir des personnels, aspects maté-

riels, fléchage des crédits d'État dans le cadre de l'article 713-9, etc.).

L'IUFM bourguignon dispose d'un **potentiel propre de 32000 heures par an de formation initiale et continue** (sur 66000 assurées au total), délivrées à 60% par des formateurs associés. Seront-elles garanties à l'avenir ?

En attendant, le congrès national du SNES a voté une **demande de moratoire**, tant les difficultés (techniques et politiques) s'affichent partout. ■

Alain GRENIER

◆ Effectifs prévisionnels en 2007-08 à l'IUFM

Les pré-inscriptions en Bourgogne font apparaître une **diminution très légère** du nombre de futurs stagiaires (2e année), comme des étudiants (1ère année). Au total, début avril, on atteignait 94% (chiffre provisoire) du nombre global des inscrits de l'an dernier. Dans le 1er degré, les effectifs resteraient stables (98%).

Dans le 2nd degré, les effectifs prévus en 1ère année sont variables (par rapport aux chiffres de l'an dernier) selon les catégories : 102% en **EPS**, 63% au **CAPLP** (certains concours sont fermés), 80% chez les **CPE** (l'IUFM pratique une sélection supplémentaire en fonction de la personnalité, qui peut freiner les candidats), 96% pour l'ensemble des **CAPES**. ■

*Lexique

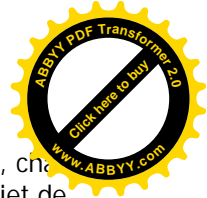
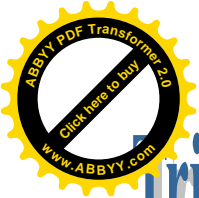
- **DGES** : direction générale de l'enseignement supérieur au Ministère (**MEN**).

- **ECTS** : système européen de transfert et d'accumulation de crédits, mis en place en 1989 dans le cadre du programme *Erasmus*. Il fait désormais partie du programme *Socrates*. Seul système utilisé avec succès en Eu-

rope pour faciliter la reconnaissance académique des périodes d'études réalisées à l'étranger, et de développer qualitativement la mobilité des étudiants en Europe.

- **M1, M2** : 1ère et 2nde année d'étude du *mastère* (diplôme de 5e année).

- **PLC1, PLC2** : professeur de lycée et collège en 1ère année (étudiant) ou 2nde année (stagiaire) à l'IUFM.



A la suite du congrès national de la FSU, réuni à Marseille en janvier 2007, ce que syndicat de notre Fédération consulte directement ses adhérents au sujet de l'adhésion de la FSU à la Confédération Syndicale Internationale.

En plus de leur expression nationale (cf. *L'US*), la section académique SNES de Dijon a proposé aux courants de pensée représentés au sein de ses instances de s'exprimer sur cette question dans le présent bulletin.

Expression du Secrétariat académique du SNES Dijon - Courant de pensée : *Unité et Action*

Pour une adhésion de la FSU à la Confédération Syndicale Internationale

La Confédération Syndicale Internationale (CSI) est née à Vienne le 1er novembre 2006 par l'aboutissement d'un processus d'unification lancé en juin 2004 par la Confédération internationale de syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT) : la CISL, 155 millions de membres, d'inspiration sociale-démocrate, et la CMT, 30 millions de membres, d'obédience chrétienne, ont été rejointes dans leur démarche unificatrice par une dizaine de syndicats non affiliés, très impliqués dans le processus de création de la CSI, dont la CGT. **Aujourd'hui, toutes les confédérations syndicales françaises sont adhérentes de la CSI.** 360 syndicats, 190 millions d'adhérents dans plus de 150 pays, sont actuellement regroupés dans la CSI.

La nouvelle confédération se présente au travers de ses statuts, de ses premières déclarations, comme le cadre d'où émergera « *un nouvel internationalisme syndical face au capitalisme dévastateur de ces deux dernières décennies* » et se revendique comme organisation dont la vocation est de rassembler toutes les centrales syndicales

démocratiques indépendantes et représentatives. Les orientations de la confédération sont aujourd'hui connues : « *combinaison des trois piliers du développement durable, économique et social, garantir les droits fondamentaux des travailleurs, générer du travail décent, encourager une distribution équitable des revenus...* ».

L'activité syndicale internationale, au plan européen comme au plan mondial, est donc plus nécessaire que jamais pour la défense efficace des salariés et le développement des droits sociaux. La FSU, qui n'a aucune affiliation internationale, peut-elle alors rester dans un splendide isolement ?

A l'évidence, au sein de la CSI, la FSU devra mener bataille pour faire valoir sa conception d'un **syndicalisme de transformation sociale** face à des syndicalismes de lobbying ou d'inscription dans la marge. Elle ne sera pas isolée; d'autres, en France et ailleurs, partagent ces orientations convergentes.

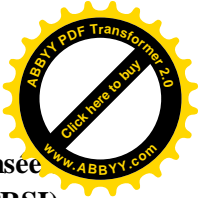
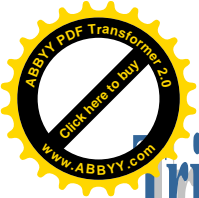
La nature et l'orientation des structures de la CSI sont-elles des données

intangibles, qu'il faille par avance renoncer à les faire évoluer ? Ne sont-elles pas elles-mêmes un enjeu de lutte des classes ? Rester à l'écart, c'est faire le choix de peser encore moins sur les orientations à venir.

55 % des délégués au congrès national de la FSU, réuni à Marseille en janvier 2007, se sont déjà exprimés en faveur de l'adhésion immédiate à la CSI, résultat néanmoins insuffisant pour décider de l'adhésion, les règles de fonctionnement de la FSU imposant une majorité de 70% de son congrès. Le congrès de Marseille a donc pris la décision d'organiser une **consultation auprès de tous les syndiqués FSU,** que chaque syndicat national va mener du 1er au 31 mai 2007.

Il va s'agir, pour les adhérents, de répondre par oui ou par non (ou encore par l'abstention) à une unique question : « Etes-vous favorable à l'adhésion de la FSU à la CSI ? ». Pour notre part, **nous appelons les syndiqués du SNES à s'exprimer massivement et positivement sur cette question.** ■

Pour le Secrétariat académique du SNES Dijon,
Jean DANESI



VOTEZ NON à l'adhésion de la FSU à la CSI

Au congrès de la FSU de Marseille, l'adhésion immédiate de la FSU à la Confédération Syndicale Internationale a été repoussée, mais les responsables de la FSU ont cependant fait adopter le principe d'une consultation individuelle des syndiqués de la FSU dans le but de faire avaliser l'adhésion de la FSU à la CSI.

Nous considérons que l'adhésion à la CSI mettrait en cause l'existence même des syndicats, l'existence même de la FSU et des syndicats nationaux qui la composent.

En effet, les buts de la CSI sont affichés clairement dans sa déclaration de fondation, votée lors du congrès de fondation, à Vienne, en novembre 2006.

« *Elle assume la tâche de lutter pour la gouvernance démocratique de l'économie globalisée* ». Qu'est-ce d'autre que déclarer vouloir participer à la gestion de la mondialisation, et qu'abandonner la défense des intérêts des salariés ?

« *La CSI dit œuvrer pour l'incorporation d'une clause des droits des travailleurs et travailleuses dans l'OMC (...) Les organisations de travailleurs doivent avoir un statut consultatif dans l'élaboration et l'application des accords* ». Qu'est-ce d'autre que se définir comme organisation annexe de l'OMC ?

« *La confédération exprime son soutien indéfectible aux principes et au rôle des Nations Unies et à sa légitimité et son autorité unique* ». Qu'est-ce d'autre que définir la CSI comme organisation annexe de l'ONU ? Les peuples, de l'Irak à Haïti, ont appris que sous l'égide de l'ONU règnent l'injustice, la misère et la guerre.

« *Faire du syndicalisme la première ONG de la planète,* » déclare Emilio Gabaglio, ancien secrétaire général de la CES. Peut-on mieux dire qu'il ne s'agit pas de créer un syndicat mais une ONG ?

La Confédération Syndicale Internationale n'est pas une nouvelle organisation syndicale internationale. C'est autre chose : une ONG annexe de l'ONU, du FMI et de l'OMC.

Le syndicat c'est la défense des revendications. Comment la CSI, organisation annexe de l'ONU et de l'OMC, pourrait-elle défendre les revendications des travailleurs ?

Nous refusons d'abandonner en France le combat pour des revendications précises :

le maintien de nos statuts de fonctionnaires de l'État,

l'abrogation du décret de Robien organisant le démantèlement des garanties statutaires des professeurs du second degré concentrées dans les décrets de 1950,

le maintien de l'Éducation Nationale et des diplômes nationaux,

le combat contre les privatisations, les « partenariats public-privé », comme ceux envisagés aux collèges de Noyers et d'Avalon, etc.

Nous voulons conserver nos droits, nos statuts, notre Sécurité Sociale, nos retraites, dont le démantèlement est engagé et dont les organisations internationales - Union Européenne, OMC... - réclament la liquidation. En conséquence, nous ne pouvons pas adhérer à une organisation qui combat contre nos revendications puisqu'elle défend les intérêts de nos adversaires !

Nous savons que pour défendre nos droits, nous avons besoin de nos syndicats ; nous voulons qu'ils puissent jouer leur rôle en toute indépendance par rapport aux gouvernements et organisations internationales.

C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des collègues à se prononcer contre l'adhésion de la FSU à la CSI.

**Edith DANRY,
POUR LA RECONQUETE
D'UN SYNDICALISME
INDEPENDANT**



Modalités de vote

Un moment essentiel de démocratie interne

Renouvellement des instances départementales, académiques et nationales du SNES.

Consultation sur l'adhésion de la FSU à la CSI.

Du 7 au 29 mai 2007 : votez !

1. Dates du scrutin

L'élection de la **Commission Administrative Nationale** (CAN), de la **Commission Administrative Académique** (CAA du S3 Dijon) et des **bureaux départementaux** (S2) de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne auront lieu dans les établissements (S1) **du 7 au 29 mai 2007**. Ces différents votes devront être clos impérativement le **29 mai 2007**.

2. Votes des syndiqués

Ont le droit de voter TOUS LES SYNDIQUES qui ont payé leur cotisation, y compris le jour du vote, et dont l'adhésion aura été adressée à la trésorerie du S3 le **29 mai au plus tard**.

ATTENTION : tous les syndiqués peuvent voter dans le S1 où ils sont en exercice au moment du vote, ou en électeurs isolés (cf. §5). Le secrétaire de S1 doit indiquer, sur le procès-verbal de dépouillement, l'établissement où la cotisation a été réglée.

En cas de difficulté concernant le contrôle de la syndicalisation, ne pas dépouiller le vote : le joindre au procès-verbal dans sa double enveloppe; il sera dépouillé en Commission Administrative Académique (CAA) en même temps que les votes des électeurs isolés.

3. Plusieurs votes sont émis simultanément :

- Pour la **CA nationale**, chaque syndiqué(e) vote pour une liste de tendance.
- Pour le **secrétaire national de catégorie**, chaque syndiqué(e) vote dans la catégorie à laquelle il appartient.
- Pour l'**adhésion, ou non, de la FSU à la CSI**.
- Pour la **CA académique**, chaque syndiqué(e) vote pour une liste de tendance.
- Pour le **bureau départemental**, chaque syndiqué(e) vote pour l'une des listes présentées dans son département d'exercice.

4. Les adhérents votent à bulletin secret dans leur S1

Le bulletin de vote de la page 9 (ou semblable bulletin photocopié ou reproduit à la main) est placé sous une double enveloppe cachetée, l'enveloppe extérieure portant le nom et la signature du votant.

En votant, chaque syndiqué doit signer obligatoirement la feuille d'émargement prévue à cet effet (les secrétaires

de S1 reçoivent ce matériel avec une circulaire spéciale du S3 ou dans les circulaires départementales).

NB : un collègue en congé qui vote par correspondance procède selon les indications du § 5 et adresse son vote au S1. Les enveloppes extérieures portant nom et signature devront être jointes au PV du S1.

Le collègue peut également adresser son vote directement à la section académique (45 rue Parmentier, 21000 Dijon).

5. Le vote est ouvert dans les S1 à partir du lundi 7 mai 2007 et se déroulera jusqu'à la date permettant l'expédition de la feuille récapitulative des votes, **mardi 29 mai 2007** (cf. § 6).

Le dépouillement est public (la date, l'heure et le lieu en sont annoncés au préalable aux syndiqués par le secrétaire de S1).

Le procès-verbal de dépouillement doit être signé par 2 personnes au minimum : le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) et un assesseur.

ATTENTION : si vous n'êtes pas en mesure de réunir les deux signatures, renvoyez les votes non dépouillés au S3. La CAA dépouillera les votes du S1.

6. Le procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement doivent être expédiés au S3 à Dijon.

Il est possible de déposer ceux-ci directement au S3 à Dijon, où ils seront enregistrés. Tout doit être arrivé pour la commission académique de dépouillement, le 7 juin.

5. Vote des syndiqués "isolés"

Les syndiqués du SNES en congé ou en retraite, ou enseignant dans des établissements où il n'existe pas de S1 votent en électeurs isolés, par correspondance.

MODALITÉS : ces électeurs isolés votent sous triple enveloppe :

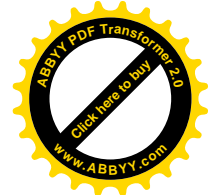
a) 2 enveloppes intérieures :

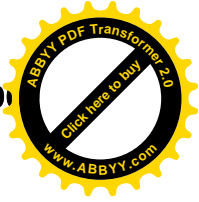
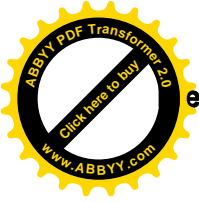
⇒ Une **première enveloppe vierge** contenant le bulletin de vote.

⇒ Une **deuxième enveloppe cachetée** contenant la première, et portant le nom, la catégorie et la signature du votant.

b) Ces 2 enveloppes sont placées dans une 3ème enveloppe cachetée portant l'inscription "Votes SNES" et expédiée au S3 (45, rue Parmentier, 21000 DIJON), **mardi 29 mai 2007 dernier délai**, cachet de La Poste faisant foi.

Le dépouillement des votes isolés sera effectué par la CAA du S3. ■





Liste ouverte à l'initiative d'Unité et Action

Cette liste ouverte est composée de militants se réclamant d'*Unité et Action*, la tendance majoritaire au SNES, de militants ne se réclamant d'aucune tendance, et de militants proches d'autres courants de pensée, qui se retrouvent sur des valeurs et des revendications essentielles pour faire vivre ensemble la section académique (S3) du SNES Dijon pour les deux ans à venir.

◆ Contre une politique de régression sociale

Le gouvernement, poussé par le MEDEF, s'attaque aux conquêtes sociales (services publics, retraites, sécu, RTT, droit du travail, statut des fonctionnaires, privatisations, etc.), favorise les plus riches, exclut une part croissante de la population et appauvrit une majorité de salariés. Pour faire payer sa politique par les chômeurs, les retraités et les salariés, il tente de diviser et de détruire les statuts (cf. lutte victorieuse contre le CPE). Il camouffle difficilement le taux réel de chômage et de précarité. Il renforce aussi son appareil répressif pour faire face aux mouvements de refus de cette politique.

◆ Pour un service public d'éducation de qualité

Le service public doit avoir les moyens de se développer et de mieux remplir ses missions. Au contraire, le gouvernement vise à en *externaliser* certaines et à réduire les crédits des autres. Totalement opposés à cette logique, nous revendiquons non seulement la restitution de ce qui est supprimé à la rentrée 2007 (postes, options, sections, élimination de certaines langues, TPE...) mais aussi l'attribution des moyens pour répondre à l'ensemble des besoins d'un service public de qualité. Les ZEP doivent être maintenues et des moyens supplémentaires doivent leur être attribués.

L'orientation des élèves doit prendre en compte la globalité de l'élève et ne pas être utilisée, sous les pressions des chambres professionnelles, pour remplir des métiers déficitaires et peu attractifs.

◆ Donc contre la loi d'orientation Fillon

Le service public d'Éducation ne peut rester en l'état. Il est urgent qu'il se démocratise, combatte la sélection sociale, refuse les filières et paliers d'éviction, et permette à tous les élèves d'acquérir une formation sanctionnée par un diplôme reconnu. C'est pourquoi nous rejetons la loi d'orientation, dite Fillon.

◆ Pour la liberté pédagogique

Le SNES continuera à défendre la liberté pédagogique des enseignants, concepteurs de leur métier. Il dénoncera :

- l'imposition de « bonnes pratiques ».
- la mise en place du conseil pédagogique piloté par le chef d'établissement et conçu comme une nouvelle hiérarchie intermédiaire, avec une multiplication de *petits chefs* exerçant la tutelle pédagogique sur leurs collègues.
- le livret de compétences qui change profondément le rapport de l'élève à l'école, laquelle ne sera plus un lieu de découverte et de construction des savoirs, mais celui de l'évaluation incessante de *micro-compétences*.
- les groupes de compétence en langue, porte ouverte à des dérèglementations, à des réductions de dotation horaire et au tri des élèves, sans gage d'améliorations pour ces derniers.
- la déréglementation par l'initiative locale, conduisant des établissements à abandonner des programmes nationaux ou à modifier les grilles horaires nationales.
- les audits de Bercy sur les grilles horaires, qui proposent d'annualiser les horaires des élèves et de laisser une proportion importante de ces horaires à l'initiative locale.
- La note de vie scolaire voulant imposer des comportements dociles et normés, sans régler les problèmes réels de comportement de certains élèves.

◆ Laïcité et unité du service public

La défense d'un service public d'éducation de qualité, c'est aussi une défense constante de la laïcité contre toutes les tentatives visant à la dénaturer. C'est une opposition aux fermetures de sections, qui font la part belle au privé confessionnel ou patronal. C'est un refus de tout ce qui tend à faire de l'école une marchandise.

Et c'est, bien sûr, la lutte contre son éclatement. Parce que les services publics doivent participer à la lutte contre les inégalités sociales, parce que l'égalité d'accès doit être assurée à tous, le SNES s'est opposé à la décentralisation Raffarin, à

tout transfert de missions et de personnels aux régions et aux départements.

Le SNES condamne la LOLF et la logique qu'elle induit.

La carte scolaire ne doit pas être supprimée ni assouplie. Le SNES propose une autre politique d'aménagement du territoire, la fin des ghettos, l'implantation différente de l'offre de formations. Les établissements en milieu rural sont une chance pour ces territoires et ne doivent pas être fermés.

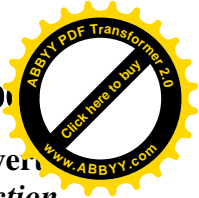
L'apprentissage patronal tant valorisé est, en réalité, une voie inégalitaire et discriminatoire qui se développe au détriment des formations publiques. Certaines formations doivent être « re-scolarisées ». L'éventuelle création de sections d'apprentissage publiques au niveau BTS ne doit pas se faire au détriment des formations sous statut scolaire.

Les statuts des personnels doivent être respectés. Le SNES continuera de lutter avec acharnement, autour d'un collectif académique combatif et mobilisé, contre le sort fait aux TZR.

◆ La solidarité entre les collègues contre le corporatisme...

La loi Fillon et ses dérivés attaquent directement les personnels. A tous les niveaux, dont celui de l'établissement, le SNES-FSU cherchera à impulser des ripostes collectives, en cohérence avec les luttes menées contre les heures supplémentaires et contre les carcans pédagogiques : remplacements de Robien, conseil pédagogique, oppositions entre disciplines, remise en cause des heures statutaires (labo, cabinet, 1ère chaire, pondération BTS), elles-mêmes mutualisées au service des projets du chef d'établissement.

Le pouvoir des chefs d'établissement s'est considérablement accru ces dernières années, en particulier par les avis donnés pour passer



hors-classe, par le recrutement direct de personnels précaires encore plus fragilisés.

◆ et contre la précarité

Les contrats précaires, de droit public ou privé, se sont multipliés, avec des caractéristiques communes : un salaire au SMIC (souvent à temps partiel), un recrutement local. Au côté des non-titulaires de la Vie scolaire, le SNES continuera d'agir pour un autre statut, au moins équivalent à celui que les **MI-SE** avaient conquis.

Le SNES revendique l'arrêt du recrutement de précaires sous quelque forme que ce soit et la **titularisation**, sur des postes statutaires à créer, de tous les non-titulaires en poste ou au chômage, sans discrimination de nationalité.

Le SNES lutte aussi contre le **Contrat à Durée Indéterminée (CDI)** accordé à des non-titulaires dans la Fonction publique, car ce CDI ne garantit, en réalité, aucun emploi : le contrat se termine le jour où l'administration estime plus économique de supprimer l'emploi.

◆ Abandon des décrets

Robien, réduction de la charge de travail

Au cours des trois dernières décennies, la charge et la pénibilité de travail des enseignants se sont considérablement alourdies : réduction des horaires disciplinaires, augmentation des effectifs de classes, empilement des tâches et des missions périphériques à l'enseignement, hétérogénéité croissante de la population scolaire, imposition des remplacements de courte durée, réforme des décrets de 1950, conseil pédagogique, PPRE, entretien des professeurs principaux avec les familles des élèves de 3ème et de 1ère, note de vie scolaire... Pourtant, **jamais les enseignants n'ont bénéficié d'aucune réduction de leur temps de travail.**

Le SNES poursuivra son action pour **l'abrogation des décrets Robien** modifiant nos statuts : décret instituant les remplacements des absences de courte durée, décret modifiant nos obligations de service.

Le SNES exige l'ouverture de négociations sur la **réduction du temps de service et de la charge**

de travail des enseignants.

◆ Salaires et protection sociale

Le pouvoir d'achat des salaires et des pensions est réduit, la protection sociale est en danger. Le SNES-FSU doit agir avec les autres organisations syndicales pour **mener une campagne publique** montrant les marges de manœuvre disponibles, avec une autre répartition du produit intérieur brut (PIB).

◆ Un syndicalisme de lutte...

Tout en continuant d'assurer quotidiennement la **défense individuelle** des collègues, le SNES a, par sa **place de premier plan**, de grandes responsabilités pour contribuer à établir le rapport de forces nécessaire à la satisfaction des **revendications collectives**. Pour les assumer, il doit **informer**, mener le **débat** avec les personnels, susciter **l'action**, soutenir et coordonner les **initiatives locales**, favoriser l'intégration de **nouveaux militants**, redynamiser les **sections d'établissement** (S1), faciliter l'articulation de l'activité des **sections départementales** (S2).

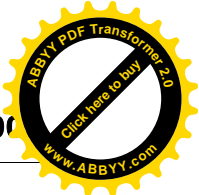
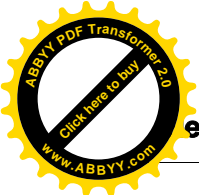
Dans les périodes de lutte plus intense, les **assemblées générales** peuvent être des lieux d'élaboration démocratique des revendications et des modalités d'action. Leur coordination, construite avec le souci d'en assurer la représentativité et d'empêcher toute manipulation, est le moyen, pour les personnels mobilisés, d'être maîtres de la conduite du mouvement. L'organisation syndicale doit y prendre toute sa place, sans prétendre s'y substituer, ni perdre la responsabilité de ses propres décisions.

◆ ... et de transformation sociale

Le cadre fédéral est indispensable pour unifier les revendications et situations de catégories que le pouvoir politique cherche à opposer. C'est aussi en prenant part au **développement de la FSU**, ouverte maintenant à l'ensemble des fonctions publiques, en travaillant à **l'unité syndicale**, en poursuivant son activité dans les domaines internationaux, dont les **mobilisations européennes** indispensables pour **imposer la dimension sociale** aujourd'hui absente des projets de l'Europe, que **le SNES participera à la construction d'un autre monde.**

Candidats de la liste ouverte à l'initiative d'Unité et Action

MAURAGE	Dominique	21	Cert.
MEUNIER	Pascal	89	Cert.
LARVOR	Alain	71	Cert.
CHARLOIS	Alain	58	Agr.
PROVOST	Olivier	89	Cert.
BLANCHARD	Marie-Laure	21	Cert.
CHEVIET	Isabelle	21	Cert.
BORRAS	Fabienne	21	Cert.
GRENIER	Alain	21	Cert.
LESSAVRE-GONY	Sandra	21	Cert.
BARILLET	Anne	58	Cert.
DANESI	Jean	21	Cert.
CROUZET	Olivier	58	Agr.
DEGRYSE	Patrick	21	Cert.
MARTIN	Yves	21	Cert.
KEMPTON	Jacqueline	71	Agr.
PRESUMEY	Roger	71	Retr.
CLEMENT	Isabelle	89	Cert.
BRAYER	Alain	21	Cert.
PAQUELIER	Bruno	21	Cert.
MARC	Patricia	21	Cert.
MAILLARD	Lucie	21	Agr.
VIVIER	Stéphane	71	Cert.
CLEMENT-RIARD	Anne-Cécile	21	Cert.
HURLOT-LAVIE	Valérie	21	Agr.
LION	Guillaume	21	Agr.
PAQUEROT	Thierry	71	Cert.
LIEGAULT	Mathieu	21	Cert.
GIANNUZZI	Alfredo	21	Cert.
ROUGIER	Michel	58	Cert.
PONCIN	Guy	71	Cert.
GAETAN	Jean-Paul	71	Cert.
ATMANI	Abdellatif	58	Cert.
SEUZARET	Béatrice	21	Cert.
RAMAGET	Anne-Marie	21	Cert.
DESFORGES	Joëlle	21	Cert.
BARRE	Sophie	89	Cert.
FORGEOT	Daniel	21	Retr.
CHYNEL	David	89	Cert.
D'AMBRA	Marylène	71	Cert.
LIODENOT	Jean-Jacques	71	Agr.
CARZON	Cécile	58	COP
DECLAS	Gérard	21	Agr.
CARTAYRADE	Lionel	58	Cert.
ALIMONDO	Jean-Pierre	21	Cert.
HOSTEIN	Claudine	89	Cert.
PRUVOST	Jean-Pierre	21	Cert.
DUBOIS	Roger	71	Cert.
BLANCO	Thierry	21	Cert.
BOUDEAU	Michel	58	Cert.
MANZONI	Evelyne	21	Cert.
PEUREUX	M.-Christine	71	Cert.
LAMOTTE	Nicolas	89	CPE
MEISSIREL	Véronique	21	COP
MOREL-TRINQUET	Patrick	71	Cert.
LEMAL	Yves	71	Retr.
FRANCOIS	Micheline	21	Retr.
SEVENIER	Liliane	89	Cert.
CORDELIER	Odile	21	Cert.
MAILLARD	Jean-Marie	21	Retr.
PIOCH	Jacques	89	Cert.



Liste ouverte à l'initiative de l'École Émancipée

Militant(e)s ou proches de la tendance École Émancipée dans le SNES, nous participons à toutes les tâches quotidiennes de défense des personnels. A tous les niveaux, nous avons choisi de travailler à la construction et au développement de notre outil syndical. Nous ne partageons pas, pour autant, les orientations de la tendance Unité Action, pour l'instant majoritaire dans le SNES, et pensons qu'elles ne permettent pas au SNES, premier syndicat du second degré, de s'opposer efficacement à l'entreprise de démolition sociale du gouvernement et du MEDEF.

Une attaque sans précédent

Depuis notre dernier congrès, les attaques contre l'Éducation nationale et ses personnels se sont considérablement accrues. Appuyés sur le rapport Thélot et la loi Fillon, Gilles de Robien a multiplié les réductions drastiques de postes et remis en cause le statut des personnels avec la « réforme » des décrets de 1950. Ce qui est en cours, c'est un changement radical du rôle et des missions de l'École : appauvrissement des contenus par le « socle commun » et le projet d'instauration d'une bivalence généralisée (ayant pour corollaire la remise en cause du cadre des concours et la destruction de la formation en IUFM) ; caporalisation de la profession avec les conseils pédagogiques instaurant la « bonne pédagogie » à suivre (mais aussi les sanctions comme l'a démontré Robien dans sa « croisade » pour la « bonne méthode de lecture » dans le primaire) ; volonté de transformer les enseignants en censeurs du comportement avec la mise en place de la note de vie scolaire et en sergents recruteurs des entreprises par l'orientation précoce des élèves et l'apprentissage à 14 ans (impliquant le travail de nuit ...).

Il ne s'agit pas là d'une offensive isolée. Elle est profondément liée à un projet de société ultra libéral qui a pour but de revenir sur toutes les conquêtes du salariat, de casser le droit du travail, de saper les fondements des Services publics, d'économiser les moyens d'éducation et de santé des populations au profit de la défense et de la police, d'instaurer une inégalité sociale toujours plus grande pour le seul profit de quelques uns, une société de pauvreté et de contrôle.

Dans ce projet, l'École occupe une place centrale : non plus l'École obligatoire, mais les sorties précoces, non plus une transmission de qualité des connaissances, mais le kit basique pour des métiers sous-qualifiés, non plus l'éducation à la vie en société, non plus la construction d'un esprit critique, mais le dressage comportemental.

Dans cette période électorale, les discours d'un Sarkozy, d'une Royale, sans parler d'un Le Pen, n'augurent rien de bon.

Nous devons défendre les valeurs que nous portons pour l'École avec intransigeance et détermination et avec la conviction qu'une épreuve de force nous attend certainement dans les mois qui viennent.

Car la profession résiste et se mobilise. Elle sait que les valeurs qu'elle défend pour l'École ne sont pas négociables. Comme l'ensemble du salariat, elle résiste contre la remise en cause de ses statuts, contre les 20% de baisse de son pouvoir d'achat depuis 25 ans tout autant que contre le saccage des missions de l'Éducation nationale et l'expulsion des enfants scolarisés « sans-papiers ».

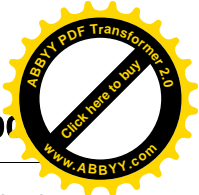
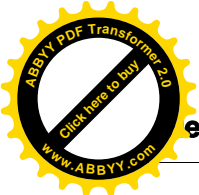
Gagner pour l'École, c'est un combat que le SNES ne réussira ni seul, ni de manière catégorielle.

Plus que jamais, la profession a besoin d'unité, d'unité syndicale, mais pas à minima, d'une unité sur des bases claires et combatives. Par la mise en place des remplacements, des conseils pédagogiques, Gilles de Robien a cherché à diviser les enseignants entre eux. Ses dernières déclarations insistants sur le fait que, suivant les matières enseignées, des enseignants travaillent plus que d'autres vont dans le même sens.

Dans ce contexte tendu, certaines motions adoptées par la majorité lors du congrès académique et se proposant « *d'examiner (...) les possibilités d'une meilleure prise en compte de la diversité des conditions de travail entre lycée et collège, entre les différentes disciplines, en jouant sur une modulation du temps de service devant les élèves, les horaires disciplinaires, la taille des classes...* » sonnent, de façon inquiétante comme un écho au propos de de Robien. Il y a là une pente dangereuse sur laquelle la majorité glisse. Nous le savons d'expérience, les mobilisations réussies sont celles qui se font sur les mots d'ordres les plus unifiants et non en opposant les enseignants suivant leurs matières.

Nous devons également investir profondément la question de la réforme des IUFM. De plus en plus, les formations visent à transformer l'enseignant en simple exécutant des programmes et directives et en poste avancé de la répression contre les enfants et adolescents difficiles. Face à cela, il faut affirmer la nécessité de diversifier les formations afin d'ouvrir les jeunes collègues à toutes les voies pédagogiques, et obtenir enfin une entrée progressive dans le métier au lieu de l'alourdissement des heures prévues pour les stagiaires.

Il faut également lutter pour que les enseignants conservent le contrôle de leur formation malgré l'intégration dans l'université et son cadre concurrentiel créé par la réforme



LMD. Enfin, par un financement des études et la réouverture des postes aux concours, il faut atteindre l'égalité d'accès aux concours aujourd'hui souvent réservés à des étudiants issus de milieux favorisés.

C'est d'abord dans le cadre de la FSU que la fusion des luttes doit s'opérer.

Pourrons-nous gagner sur les TZR dans le secondaire sans gagner sur les titulaires mobiles dans le primaire ? Pensons-nous que les revendications des collègues d'EPS sont différentes de celles de l'ensemble des enseignants ? Nous avons à partager avec nos collègues infirmier(e)s scolaires ou nos collègues TOS ; à partager sur les questions d'éducation, de répression et de relégation des jeunes mineurs dans les centres fermés avec nos collègues de la protection judiciaire de l'enfance. Au niveau d'un établissement scolaire comme à l'échelle de l'ensemble de l'Éducation nationale nous devons résolument avancer vers des sections FSU dans les établissements, cadre qui en respectant l'autonomie des syndicats permet la mise en commun des informations et des luttes.

Dans le même esprit, nous devons tout faire pour associer les parents à nos luttes. En ce sens des mobilisations d'ampleur, comme celles de Somberton et de l'École des Violettes mériteraient d'être discutées collectivement pour appréhender les éléments susceptibles d'être « modélisés ».

Nous devons au maximum éviter le morcellement des actions : sur les notes de vie scolaires où en est-on ? Des équipes ont collectivement refusé, et parce que la décision a été collective, les pressions de l'administration ont fait long feu. Mais ce n'est pas le cas partout, des collègues « tiennent » seuls ou presque avec des pressions hiérarchiques importantes. Nous ne pouvons laisser perdurer cela. Nous devons remettre en place un rapport de force, ne pas laisser des camarades isolés. C'est en ce sens que nous avons proposés à la réunion des S1 qui s'est tenue mi-février un texte qui puisse fédérer les actions des collègues.

Nous devons amplifier la lutte contre les décrets de 1950 qui, combinés avec la réduction drastique des DHG et les suppressions de postes et de divisions dans les collèges et lycées annoncent une situation intenable pour la rentrée 2007. Plus de travail, dans de plus mauvaises conditions, avec des effectifs de classe de plus en plus chargés et des enseignants obligés à la bivalence et à enseigner dans plusieurs établissements pour compléter leurs horaires : décidément, trop, c'est trop ! Pour les élèves, pour les enseignants et pour les parents.

D'ores et déjà, des équipes syndicales ont décidé de radicaliser leurs actions (comme au lycée de Chevigny où le boycott du Bac blanc a été décidé). Oui, tous les S1 doivent se mobiliser et entreprendre toutes les actions sus-

ceptibles de mobiliser les collègues. Mais notre rôle de syndicat est aussi de proposer des mobilisations centrales impliquant l'ensemble du milieu : nous n'échapperons pas à une épreuve de force pouvant aller jusqu'à la grève reconductible. La grève, quand elle est décidée et reconduite démocratiquement, quand elle est massive, est encore le meilleur moyen de gagner sur les revendications. Non, il n'y a pas de trêve électorale, oui, il y a des luttes victorieuses dans le privé, comme à Citroën Aulnay ou au Port autonome de Marseille.

A nous de convaincre parents et enseignants que ce combat en vaut la peine.

Enfin, le charcutage, par le Conseil général, de la carte scolaire (zones de recrutements retirées à certains établissements pour être affectées à d'autres), dans la plus grande opacité et sans la moindre consultation démocratique, doit nous persuader que des actions extrêmement urgentes, unifiant parents, enseignants et élus sont à préparer dans les délais les plus brefs.

Ne pas laisser les camarades isolés, mais aussi contribuer à la construction et à la mise en réseau des S1.

Entre novembre 2005 et janvier 2006 des camarades du S2 et du S3 (et l'École émancipée y a pris une grande part) ont entrepris une « tournée » des établissements scolaires. Ceux qui l'ont faite ont beaucoup appris, sur des pratiques inadmissibles de certains chefs d'établissement, les difficultés et l'isolement des camarades du SNES. Le besoin d'organisation, la volonté de recevoir des informations sur les expériences de lutte et de résistance est souvent une préoccupation majeure. Nous devons continuer et amplifier ce type de pratiques : Sans S1 organisés à la base et actifs, les luttes d'ampleur resteront toujours difficiles à mettre en place.

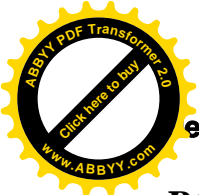
Dans le même esprit des stages du SNES devraient être organisés pour discuter des pratiques militantes, analyser et collectiviser les expériences ayant débouché sur des mobilisations efficaces.

Pour un syndicalisme démocratique

Solidaire et combatif

Votez École Émancipée

- | | |
|-----------------------------|----------------------------|
| Chantal Besse (21) | Philippe Gola (71) |
| Christine Bidault (21) | Erika Galle-Lecrubier (21) |
| René Boudier (71) | Jean-François Magnien (71) |
| Geneviève Cassier (71) | Véronique Martin (21) |
| Gérard Cothenet (71) | Yves Moalic (21) |
| Bernard Dalabre (71) | Marie Saucourt (21) |
| Thierry Desanti (21) | Carine Sobkowiak (21) |
| Marie-Christine Dubois (71) | Olivier Thiebaut (89) |
| Yvette Fabre-André (21) | |



POUR LA RECONQUETE D'UN SYNDICALISME INDEPENDANT

APRES LE CONGRES DE CLERMONT, OÙ VA LE SNES ?

Le congrès national du SNES vient de se tenir à Clermont-Ferrand. Quel bilan en tirer ? Nous sommes inquiets, au vu des décisions qui ont été prises. Certes, la volonté de nos collègues de voir poser les vrais problèmes auxquels nous sommes confrontés s'est exprimée dans ce congrès ; cependant, cela n'aboutit pas, hélas, à des formulations claires en termes de revendications. En effet, on trouve souvent une chose et son contraire. Exemples :

Décrets de Robien

Depuis des mois, nous nous battons pour défendre notre métier, notre statut, définis par les décrets de 1950. Nous refusons la polyvalence, nous voulons continuer à enseigner la discipline pour laquelle nous sommes qualifiés et préparer nos élèves à de vrais diplômes. Le SNES demande-t-il toujours le maintien des garanties contenues dans les décrets de 1950 ?

Bien que la demande d'abrogation des décrets de Robien sur le remplacement et les services figure maintenant explicitement dans le texte (ce qui n'était pas le cas dans les textes initiaux), ainsi que « *le service doit continuer à être fixé statutairement en heures hebdomadaires d'enseignement* », un peu plus loin, on revendique « *un abattement horaire forfaitaire pour le travail collectif, géré par les équipes* », « *l'intégration de la concertation dans le service* » et « *un volant de décharges* » « *pour les collègues ayant des projets pédagogiques spécifiques* ». Cela aboutit à revendiquer une définition locale des services !

Un amendement a été déposé par les S3 de Lille et Lyon stipulant : « *les décharges statutaires sont définies par le décret de 50. Elles sont toujours liées à des conditions d'exercice (première chaire, h. de cabinet, ...). Elles ne sont donc jamais attribuées pour imposer un type de pratique pédagogique précis. Le SNES revendique l'abrogation des décrets de Robien et l'extension des décharges statutaires en tenant compte de nouvelles conditions d'exercice ...* » Cet amendement, que nous avons soutenu, a été rejeté. (P : 119 ; C : 286 ; A : 28 ; RV : 1.)

Nous avons également déposé un amendement, demandant, outre *l'abrogation du décret de Robien*, « *le maintien de toutes les garanties statutaires contenues dans le décret de 1950 (définition nationale du service, en heures de cours, dans la discipline de recrutement, maintien des heures de décharges statutaires ...)*. Il [le SNES] considère que *l'ouverture de négociations pour l'amélioration des conditions de service ne peut se faire que sur la base de la satisfaction de ces demandes (...)* ». Amendement rejeté (74 voix pour)

Fusion des corps

Le processus de fusion des corps engagé au niveau de la Fonction Publique vise à accélérer la réduction des effectifs en organisant la polyvalence, ce que reconnaît le texte. Nous avons déposé l'amendement suivant, qui a été rejeté :

Le SNES rappelle son attachement à l'existence de corps de fonctionnaires, qui est fondée sur la reconnaissance de qualifications et de missions particulières pour chacun d'entre eux. Le décret de Robien (...) instaure pour les enseignants du second degré la polyvalence, la définition locale des services et fait peser de lourdes menaces sur l'existence des autres corps, comme ceux des COpsy, CPE. (...)

Le SNES condamne les fusions de corps d'ores et déjà engagées par le ministère pour les catégories C et B de personnels administratifs de l'administration centrale et des autres administrations de l'E.N..

Il se prononce contre le processus en cours de fusion des 900 corps de fonctionnaires de l'Etat, (...) et pour l'abrogation de la loi Jacob qui la préconise.

Socle commun

Tout le monde s'accorde pour dénoncer la nocivité de cette pièce maîtresse de la loi Fillon, fondement de la démolition de notre enseignement et de disciplines entières. Nous avons donc déposé l'amendement suivant : *Le SNES se prononce pour le maintien de la transmission des connaissances disciplinaires. Par conséquent, il s'oppose à la mise en place du socle commun et exige pour tous les élèves le maintien de toutes les disciplines actuellement enseignées au collège (notamment l'EPS, la technologie, les enseignements artistiques).*

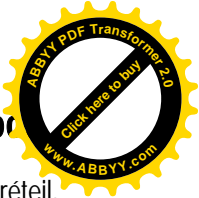
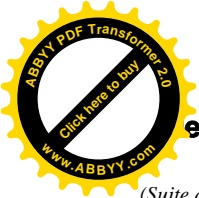
La direction du SNES a appelé à voter contre.
(P : 61 ; C : 324 ; A : 22 ; RV : 5)

Langues vivantes

Même chose : nombreuses critiques, mais refus d'exiger *l'abandon du Plan de Renovation des Langues*, imposé dans le cadre de la loi Fillon, comme le demandait l'amendement PRSI. (P : 54 ; C : 329 ; A : 16 ; RV : 13)

Pétition de la CES (Confédération Européenne des Syndicats)

L'U.S. magazine que nous venons de recevoir publie p.15 un article intitulé « *Partenariat public-privé* » (PPP) *Privatisation du troisième type ?* » On peut y lire : « *Sans forcer le trait, on est donc face à une véritable entreprise de privatisation de certaines missions, y compris dans l'E.N.* ». P.37 figure aussi la pétition à l'initiative de la CES,



(Suite de la page 14)

que la direction du SNES appelle à soutenir. Nous sommes intervenus, ainsi que d'autres, pour que le SNES n'appelle pas à soutenir cette pétition car « la CES a elle-même rédigé un projet de directive cadre dans laquelle elle réaffirme que les SIEG peuvent être fournis indifféremment par des opérateurs publics ou privés (« en régie, en interne, via un PPP, une collaboration intermunicipale ou par délégation à un tiers », art.8 du projet de la CES). » Comment peut-on à la fois prétendre défendre les services publics et soutenir une telle pétition qui revendique clairement leur privatisation ? Alors que les exemples de « PPP » se multiplient et que deux projets de ce type apparaissent dans l'Yonne, sous couvert de rénovation des collèges, à Noyers et Avallon ? Le rôle du syndicat est au contraire de combattre toute forme de privatisation.

Nous avons voté pour l'amendement déposé par le S3 de Montpellier contre le soutien du SNES à cette pétition ; cet amendement a été rejeté mais a néanmoins recueilli 83 voix.

Adhésion à la CSI (Confédération Syndicale Internationale)

Cette question a donné lieu à une vive discussion, d'autant plus que la direction du SNES a tenté d'obtenir que le congrès se prononce pour l'adhésion de la FSU à la CSI.

Un amendement présenté par les académies de Créteil, Versailles, Lille, Lyon, Limoges, Clermont-Ferrand et Bordeaux a recueilli 54% des mandats et a mis en échec cette tentative. Cet amendement a fait supprimer le passage sur la CSI et rappeler l'exigence que la consultation des syndiqués prévue soit « effective, et précédée d'une véritable information pluraliste et complète de tous les syndiqué-e-s. Le SNES mettra à disposition de ses syndiqué-e-s l'ensemble de cette information. »

Nous avons soutenu cet amendement et nous nous prononçons clairement contre l'adhésion à la CSI car c'est la nature même du syndicalisme qui est en cause. Le but du syndicat, c'est de défendre les revendications des salariés et non d'accompagner l'application des accords de l'OMC, de devenir une ONG de l'ONU et des institutions internationales.

C'est au nom de la politique impulsée par les institutions internationales (Union Européenne, OCDE, OMC, FMI, que sont remis en cause tous les acquis sociaux (retraites, sécurité sociale, services publics, ...)

Dans ce contexte, nous avons besoin d'un véritable syndicat pour défendre notre métier, nos droits, nos statuts, le droit de la jeunesse à recevoir un véritable enseignement. La CSI n'est pas un cadre qui permet de défendre ces droits.

Nous voulons que le SNES reste un syndicat et qu'il réponde aux attentes de toute la profession en organisant la mobilisation à l'échelle nationale sur des mots d'ordre clairs :

- retrait des décrets de Robien et maintien de toutes les garanties statutaires contenues dans les décrets de 1950
- abrogation de la loi Fillon, rétablissement de tous les postes, de toutes les classes, options, sections supprimés, création de tous les postes nécessaires
- maintien du caractère national des programmes et des diplômes
- défense du service public d'éducation, refus de toute privatisation, défense de la laïcité.

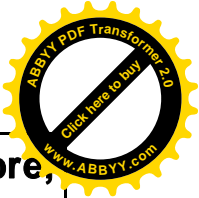
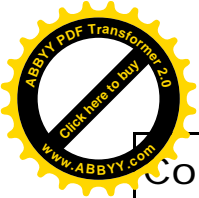
C'est maintenant que la rentrée se prépare, sur la base des décrets de Robien, avec des milliers de suppressions de postes. Or le congrès a entériné un plan d'actions locales et s'est engagé dans une démarche de forums en direction des candidats et du futur gouvernement. Cela ne nous semble pas répondre à la situation.

Nous soumettons à la discussion des S1 la proposition d'une manifestation nationale, dans l'unité des organisations syndicales, pour obtenir le retrait des décrets de Robien.

Pour le renouvellement de la CA académique et de la CA nationale, votez pour les listes **POUR LA RECONQUETE D'UN SYNDICALISME INDEPENDANT**

- Edith DANRY cert. Lettres Mod., Collège de Montbard (21)
- Jean de ROHAN-CHABOT cert. H.-G., Collège de Moulins-Engilbert (58)
- Sophie LESSAVRE-MERLE cert. H.G., Collège de Saulieu (21)
- Isabelle ELIES cert. Espagnol, Collège de Brochon (21)
- Haridas MOUCHIQUEL C.E. retraité
- Jacques TAISANT cert. Math., Collège Les Lentillères, Dijon (21)
- Gérard LAVAU Ch. Sup. Math., Lycée Carnot, Dijon (21)
- Marie-José DUBOIS agr. Lettres Mod., Lycée Le Castel, Dijon.
- Christiane RICHER cert. Documentation, Lycée S. Weil, Dijon.

- Daniel DOUCET agr. Philosophie, Lycée Carnot, Dijon (21)
- Madeleine GAILLARD agr. Mathématiques retraitée
- Pierre VALLET agr. Sc. Physiques, Lycée Montchapet, Dijon (21)
- Anne GATOULLAT cert. Technologie, Collège de Montbard (21)
- Carine TOURNEUR cert. H.-G., Collège de Venarey-Les-Laumes (21)
- Philippe COLAS cert. Math., ratt. Collège J.Moulin, Montceau-les-Mines
- Marie-Hélène LIDEC agr. Lettres Clas., Lycée M.-Genevoix, Decize (58)
- Eldina RAVEL cert. Anglais, ratt. Collège Pasteur, Montbard (21)
- Michel KOLSEK PEGC Lettres-All., Collège de St-Pierre-le-Moutier (58)



Contre les décrets de Robien,
 Pour la réduction
 de notre charge de travail,
 Pour rétablir les postes supprimés,
 Pour notre pouvoir d'achat !

Grève le 28 septembre,
Grève le 18 décembre,
Manifestation nationale
samedi 20 janvier,
Grève le 8 février,
Grève le 20 mars.

Le collège *Pasteur* à Saint-Rémy
 conteste la suppression de 2 classes.

États Généraux de
 l'Éducation
 dans l'Avalonnais
 avec 65 participants

Journée *collège mort* à Montbard

2006-2007
Une année de luttes
à l'initiative du SNES-FSU !

Occupation nocturne du
 collège de Tonnerre

Toutes les activités
 non statutaires supprimées
 au collège de Briennon.

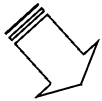
Le collège de Cercy-
 la-Tour en colère.
 Plusieurs manifestations avec
 la population pour le maintien
 de la 2^{de} classe de 3^{ème}.

Les élèves pétitionnent à
 Toucy et Joigny pour soute-
 nir l'action des enseignants
 et demander des postes.

Contre la fusion des lycées *Raoul-
 Follereau* et *Jules-Renard* à Nevers,
 grève et rassemblement le 11 avril.

Quelques exemples d'une multitude d'actions locales

accompagnées de signatures de pétitions, d'heures d'informations syndicales,
 d'assemblées générales, de rencontres avec les parents, de distributions de
 tracts, de motions adoptées dans les conseils d'administration, etc.



Bacs blancs supprimés :

Lycée de Decize
 Lycée *Cassin* à Mâcon
 Lycée *Lamartine* à Mâcon
 Lycée *Pontus-de-Tyard* à Chalon
 Lycée *Henri-Vincenot* à Louhans
 Lycée *Fourier* à Auxerre
 Lycée de Sens
 Lycée de Joigny
 Lycée de Toucy
 Lycée de Cosnes-sur-Loire
 Etc.

Des votes contre la répartition ou
 le volume de la D.H.G. :

Collège *En Bagatelle* à Tournus,
 Collège *Louise-Michel* à Chagny,
 Collège *Camille-Chevalier* à Chalon/Saône,
 Collège de Cuisery, lycée *Le Castel* à Dijon,
 Lycée *Mathias* à Chalon/Saône,
 Lycée *Henri-Parriat* à Montceau-les-Mines,
 Lycée *Nicéphore-Niepce* à Chalon/Saône,
 Lycée *Hippolyte-Fontaine* à Dijon,
 Lycée *Emiland-Gauthey* à Chalon/Saône,
 Collège de Villeneuve-l'Archevêque,
 Lycée *Jules-Renard* à Nevers...

Lycée *Pontus-de-Tyard*
 à Chalon/Saône
 Suppression de toutes activités,
 hors obligations de service
 (bac blanc, voyages et sorties
 scolaires, etc...) pour 2007-2008.

Manifestation de 100 per-
 sonnes au moment du C.A. du
 lycée *Henri-Parriat*
 à Montceau-les-Mines

Diaporama contre
 le conseil pédago-
 gique au lycée
*Charles-de-
 Gaulle* à Dijon

Boycotts des Conseils d'Administration :

Lycée *René-Cassin* à Mâcon, lycée *Henri-Vincenot* à
 Louhans, collège *Pasteur* à Saint-Rémy, lycée de Sens...

Brevet blanc supprimé
 au collège *Jacques-
 Prévert* à Migennes.

Les candidats aux présidentielles s'engagent...

Peu ou prou, tous les candidats, sauf Le Pen et de Villiers, se sont prononcés contre les décrets de Robien. Certains se sont engagés à rétablir les postes supprimés dès la rentrée 2007... Mais nous ne pouvons compter que sur nous ! Nous ne sommes pas naïfs !

Dès le lendemain de l'élection du nouveau président, dès la nomination du gouverne-
 ment, nous devons exiger le respect des engagements pris.